

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2015 – 20 h 30

PRÉSENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL – Nathalie BURFIN - Noël CATHELIN – Jocelyne DESCOLLONGES – Emmanuel GINET – Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Céline THEVENOUX - Cristinne URBIN.

ABSENTS EXCUSES : Christophe DEGLISE □ procuration Frédéric GIROUD
Bernard VIVIER □ procuration Céline THEVENOUX

Date de convocation : 16 mars 2015

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES

I/ REGLEMENT SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le règlement d'attribution des subventions aux diverses associations.

II/ FINANCES COMMUNALES

1. Comptes Administratifs 2014

Monsieur le Maire :

- Rappelle les comptes administratifs 2014 pour les différents budgets :

- **Budget principal**

Après report des excédents antérieurs, la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 636 494,91 €, la section d'investissement un déficit de clôture de 255 419,94 €.

L'excédent global disponible s'élève à 381 074,97 €

- **Budget eau**

Après reprise des excédents et déficits antérieurs, la section d'exploitation présente un excédent de clôture de 123 539,96 € la section d'investissement un déficit de clôture de 2 805,84 €.

L'excédent global disponible s'élève à 120 734,12 €.

- **Budget assainissement**

Après reprise des excédents et déficits antérieurs, la section d'exploitation présente un excédent de clôture de 8 964,38 €, la section d'investissement un excédent de clôture de 124 976,64 €.

L'excédent global disponible s'élève à 133 941,02 €.

- **Budget lotissement**

Après reprise des excédents et déficits antérieurs, la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 112 900 €, la section d'investissement un déficit de clôture de 112 797,44 €.

L'excédent global disponible s'élève à 102,56 €

Pour l'ensemble de ces budgets, l'excédent global de clôture s'élève à 635 852,67 €

- Fait l'analyse de leurs résultats comptables.

Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, les conseillers municipaux à l'unanimité :

- Adoptent les comptes administratifs de l'ensemble des budgets 2014.
- Votent la reprise des résultats et leurs affectations aux budgets primitifs 2015.

2. Vote des comptes de gestion 2014

Les conseillers municipaux adoptent, pour l'ensemble des budgets, le compte de gestion 2014 communiqué par M. le comptable du Trésor Public.

3. Budgets primitifs 2015

Monsieur le Maire rappelle les propositions d'orientation budgétaire présentées lors de la dernière séance du conseil municipal et les ajustement apportés.

- Budget principal
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 142 900,00 €, la section d'investissement à 644 674 €.
- Budget eau
La section de d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à 203 200,00 €, la section d'investissement à 117 300 €.
- Budget assainissement
La section d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à 149 400,00 €, la section d'investissement à 179 000 €.
- Budget lotissement
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 150 810,00 €, la section d'investissement à 136 210 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité les budgets primitifs 2015.

4. Prévisions des travaux d'investissements à réaliser

4-1 Sur le budget principal

Des travaux/investissements à hauteur de 351 439 € ont été inscrits au budget. Soit :

| | | |
|-----------------------|---|-----------|
| - Bois et Forêts | : | 15 000 € |
| - Voierie | : | 139 632 € |
| - Cimetière | : | 20 000 € |
| - Bâtiments publics | : | 75 900 € |
| - Aménagements divers | : | 39 858 € |
| - Révision du POS/PLU | : | 24 000 € |
| - Divers | : | 37 049 € |

4-2 Sur le budget eau

Des travaux /investissements à hauteur de 60 000 € concernant la sectorisation, le traitement de l'eau, l'enregistrement/centralisation des données seront réalisés sur le 1^{er} semestre.

4-3 Sur le budget assainissement

La réhabilitation des membranes géotextiles équipant les lagunes sera prioritairement à réaliser.

5. Taxes locales

Monsieur le Maire rappelle :

- Les baisses des dotations de l'Etat. Baisse de 5 000 € sur 2014 à laquelle s'ajoute, sur 2015 une nouvelle baisse de 12 500 €.
- Que la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif prioritaire.
- Que si la commune veut préserver, autant que faire se peut, ses services, son patrimoine bâti, sa voierie, etc.... elle se trouve contrainte de compenser les baisses de dotation.

Dans cette démarche de compenser, partiellement, la baisse des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre d'augmenter d'environ 2% les taux des différentes taxes locales (taux inchangé depuis 2009) soit :

- La taxe d'habitation passe de 14,80 % à 15,10 %
- La taxe sur le foncier bâti passe de 11,53 % à 11,75 %
- La taxe sur le foncier non bâti passe de 44,97 % à 45,20 %
- La CFE (cotisation foncière des entreprises) passe de 19,99 % à 20,36 %

Ces augmentations des taxes locales devraient générer un produit d'environ 6 000 €.

6. Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que les associations locales, ou assimilées, ont reçu le règlement d'attribution des subventions communales.

Dans ce règlement il est notamment mentionné que par subventions il y a lieu de considérer les aides financières ou en nature (mise à disposition de locaux, d'équipements, etc....) allouées par la commune et que la demande de subvention devrait obligatoirement être accompagnée de certains documents, énumérés.

Une commission s'était réunie pour étudier les demandes transmises.

Ont notamment été pris en compte la complétude des dossiers, les objectifs poursuivis, les disponibilités financières du moment, les besoins présents, etc...

Il a été rappelé que la maîtrise des dépenses de fonctionnement induisait une maîtrise des subventions allouées.

Sur la base de ces considérations les subventions financières suivantes ont été allouées aux différentes associations

| Article | Nom de l'organisme | Montant en € |
|---------|---|--------------|
| 6574 | ONAC (Office national des Anciens Combattants) | 100,00 |
| 6574 | AMICALE DES POMPIERS | 1000,00 |
| 6574 | ASSOCIATION AUTOMNE | 150,00 |
| 6574 | BIBLIOTHEQUE DE LHUIS | 200,00 |
| 6574 | CHORALE DU CANTON DE LHUIS | 200,00 |
| 6574 | CLUB QUESTIONS POUR UN CHAMPION DE LHUIS | 50,00 |
| 6574 | RUGBY CLUB DU CANTON DE LHUIS | 400,00 |
| 6574 | CROIX ROUGE FRANCAISE (Belley) | 300,00 |
| 6574 | FOOT ENTENTE BAS BUGHEY RHONE | 400,00 |
| 6574 | ADAPEI DE L'AIN | 800,00 |
| 6574 | ECHO DU NANT | 400,00 |
| 6574 | SOU DES ECOLES | 1000,00 |
| 6574 | FORESTIERS DU MONDE | 200,00 |
| 6574 | AUTRES | 2000,00 |
| 6574 | COMITE DES FETES | 200,00 |
| | TOTAL 6574 | 7400,00 |
| 657362 | CCAS | 4000,00 |
| 657363 | Ets et services rattachés à caractère administratif (lotissement) | 23310,00 |
| 657364 | A caractère industriel et commercial (budget ASST) | 14416,00 |

7. Programme ONF

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux entérinent le programme des travaux proposés par l'agent ONF :

- Vente de coupes : recette attendue 3 420 € environ
- Travaux sur pistes forestières : coût 8 000 € (subventionnées à 50% par le Conseil Général)
- Travaux divers pour : 6844,73 € H.T.

8. Redevance eau et assainissement

Sur le budget assainissement, pour permettre l'équilibre de la section d'exploitation sans l'apport de subvention à prélever sur le budget principal, il convient d'augmenter la redevance.

Le Conseil Municipal décide de passer la part fixe de l'assainissement de 47 € à 54,50 €.

En parallèle pour contenir le prix de l'eau, assainie, à un tarif quasi inchangé le Conseil Municipal décide de diminuer le prix du m3 d'eau de 0,06 € (0,78 € au lieu de 0,84 €).

9. Divers

- Suite au départ en retraite au 1^{er} avril 2015 de l'Adjointe Administrative Principale de 1^{ère} classe, le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} avril 2015 un emploi non permanent d'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe pour une activité à temps incomplet de 16h30 hebdomadaires.
- Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie.
En raison du départ en retraite de la secrétaire de Mairie, conduisant à une réduction de l'effectif du secrétariat de mairie, il y a lieu d'aménager de nouveaux horaires d'ouverture :

A compter du 1^{er} avril 2015

| | |
|-----------------|-------------------|
| MARDI | 9h à 12h30 |
| MERCREDI | |
| VENDREDI | |
| SAMEDI | 9h à 12h |